

Un nouveau contexte de syndicalisation

La loi dite « de transformation de la Fonction publique » modifie les compétences des CAP sur deux sujets qui ont toujours fait la force et montré l'expertise du SNES-FSU : les promotions et la mobilité. En supprimant ces compétences, le gouvernement a, *de facto*, coupé le lien naturel qui se créait entre un collègue demandant sa mutation ou pouvant bénéficier d'une promotion et le syndicat majoritaire. Lors de ces opérations, les élus du SNES-FSU ont toujours démontré leur capacité à vérifier la situation de tous les collègues, à contacter les syndiqués en amont et en aval des opérations et à répondre à toutes les demandes d'information des collègues.

Chacun sait que les outils que le gouvernement et le ministère ont mis en place pour palier la suppression des compétences ne nous permettent pas de garantir aux personnels notre capacité à les défendre aussi bien que nous le faisons auparavant. Les recours lors des promotions n'existent pas, l'accompagnement des personnels dans leur recours sur les mutations n'a pas l'efficacité que nous voulons en particulier en raison de leur mise en œuvre *a posteriori* des affectations. Enfin, les bilans statistiques qui nous seront présentés après les opérations seront utiles pour demander des modifications d'équilibre de barème, mais pas dans la défense individuelle des personnels.

Comment poursuivre ce qui fait l'ADN d'une dimension importante de notre syndicalisme : la défense individuelle et collective des collègues et la défense de nos métiers ? Comment faire prendre conscience aux collègues que nous sommes toujours en capacité de leur apporter une aide précieuse ?

D'abord en admettant que nos modes d'action ne seront plus les mêmes et que nous ne pourrons plus défendre certains aspects de notre corpus. Par exemple, nous ne pourrons plus être les garants de l'équité de traitement entre les collègues.

Ensuite, en investissant différemment les instances dans lesquels nous siégeons. Les compétences des CAP sont principalement recentrées sur des questions de métier. Les comités techniques (futurs CSA) sont consultés sur des sujets de gestion collective : les lignes directrices de gestion et le bilan de leur mise en œuvre.

Encore, en poursuivant et en renforçant la formation de nos militants en matière de mobilité et de promotion. Plus qu'avant, ce sont eux qui seront en première ligne pour conseiller nos collègues lors de leurs opérations de carrières. Ce sont eux (et non plus principalement les commissaires paritaires, dont le nombre va diminuer drastiquement) qui seront en première ligne pour les accompagner lors de leurs recours. Les syndicats nationaux de la FSU sont les seuls à connaître parfaitement, sur tout le territoire, le fonctionnement de ces opérations de gestion et tout particulièrement le mouvement. Si nous perdons cette connaissance, elle sera perdue à jamais, tant les services administratifs subissent un turn-over permanent.

Enfin, en continuant l'inlassable travail de sensibilisation, d'information et de formation des personnels sur les opérations de gestion, notre capacité à les défendre et sur leur capacité à agir.

C'est en développant l'ensemble de ces axes de travail, sans renier notre passé, mais en avançant vers de nouvelles conquêtes que nous pourrons continuer à faire vivre le syndicalisme que nous portons et à syndiquer massivement les personnels.

Xavier MARAND